

Groupe de Travail Coopératif Dématisation des Marchés Publics

Compte rendu de la séance de travail du 19 novembre 2009 à Paris

Sujet	Projet « Dématisation des Marchés Publics »	Rédacteur	ADULLACT		
Objet	Compte rendu de réunion				
Date	19/11/09	Statut	Validé	Diffusé le	30/11/09

Participants à la réunion du jeudi 19 novembre 2009 à Paris :

Collectivités	Participants	Copie à
Conseil Régional d'Aquitaine	Brigitte LEGAT	
Conseil Régional du Centre	Laurent MANDART	
Conseil Régional de Guadeloupe	Bruno BOUTTEAU	
Conseil Régional d'Ile-de-France	Nicolas TISSOT	
Conseil Régional d'Ile-de-France	Flora VIGREUX	
Conseil Général de la Gironde	Hélène LAPOUBLE	
Conseil Général de Seine-Maritime	Philippe BRUNEL	
Conseil Général de Seine-Saint-Denis	Pascal JARRIGE	
Ville de Paris	Brigitte GAUTHIER	
Agence Landaise Pour l'Informatique	Renaud LAGRAVE	
MEGALIS Bretagne	Muriel PROVOST	
MINEFI	Gérard ROULLAND	
SIVU des Inforoutes de l'Ardèche	Bernard ARNAUDON	

Sujet	Projet « Dématérialisation des Marchés Publics »	Rédacteur	ADULLACT		
Objet	Compte rendu de réunion				
Date	19/11/09	Statut	Validé	Diffusé le	30/11/09

Contributeurs excusés et destinataires du compte-rendu pour information :

Collectivités	Excusées	
Conseil Régional d'Aquitaine	Gwenn BREZEL	
Conseil Régional du Centre	Marc LE BRIS	
Conseil Régional d'Ile-de-France	Laurence CHEVALLIER	
Conseil Régional d'Ile-de-France	Sophie GUILLEMAIN	
Conseil Régional d'Ile-de-France	Olivier NAJBERGER	
Conseil Régional d'Ile-de-France	Vincent SUEUR	
Conseil Général de la Dordogne	José GAVILAN	
Conseil Général de la Drôme	Yannick GIQUEL	
Conseil Général de la Gironde	René ANTON	
Conseil Général de la Gironde	Céline DINCAU	
Conseil Général de la Gironde	Christophe LE BIVIC	
Conseil Général de la Gironde	Guillaume REGIS	
Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques	Anne-Marie LABORDE	
Conseil Général des Pyrénées-Orientales	Stéphane CLERCQ	
Conseil Général de Seine-Maritime	Benoît EHAIS	
Ville de Moissy-Cramayel	Cécile BIERCEWICZ	
Ville de Paris	François WOLF	
Ville du Tampon	Bruno LAURENT	
MINEFI	Marie-Josée BELLENOUE	
Somme Numérique	Mylène RAMM	

Sujet	Projet « Dématérialisation des Marchés Publics »	Rédacteur	ADULLACT		
Objet	Compte rendu de réunion				
Date	19/11/09	Statut	Validé	Diffusé le	30/11/09

SOMMAIRE

1. Ordre du jour de la session.....	4
2. Introduction.....	4
3. Dispositions réglementaires applicables au 01/01/2010.....	4
4. Détail des contextes propres à chaque collectivité participante.....	5
5. Débat sur les modalités d'une maintenance mutualisée.....	6
6. Contexte financier.....	7
7. Conclusion et plan d'actions.....	7

Sujet	Projet « Dématérialisation des Marchés Publics »	Rédacteur	ADULLACT		
Objet	Compte rendu de réunion				
Date	19/11/09	Statut	Validé	Diffusé le	30/11/09

1. Ordre du jour de la session

L'ordre du jour initialement transmis aux participants se détaillait comme suit :

1. Introduction par **M. Renaud LAGRAVE**
2. Rappel des nouvelles dispositions réglementaires applicables à compter du 01/01/2010
3. Présentation de la démarche d'ensemble et esquisse d'un calendrier opérationnel
4. Description du périmètre fonctionnel attendu
5. Modalités et solutions envisagées pour la maintenance mutualisée
6. Opportunité d'interface avec le module de gestion administrative des marchés EPM de la ville de Paris
7. Annonce des actions à venir

2. Introduction

M. François ELIE, Président de l'**ADULLACT** souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et donne la parole à **M. Renaud LAGRAVE**, Directeur de l'**Agence Landaise Pour l'Informatique**, co-organisateur de la réunion.

M. Renaud LAGRAVE expose brièvement la situation de son syndicat par rapport à la plate-forme ATEXO Local Trust MPE, hébergée en interne, et plus particulièrement le cas précis de la migration vers la version 3. Cette mise à jour a occasionné un grand nombre de dysfonctionnements et la reprise des tiers n'a pas été opérée.

Ces constats mettent en évidence une situation de dépendance vis à vis du tiers-mainteneur unique qui ne traite pas les évolutions spontanément, problème récurrent dans le monde des logiciels libres et qui ressemble à la situation de client captif dans le monde propriétaire.

Dès lors, **M. Renaud LAGRAVE** s'interroge sur les situations rencontrées par les autres collectivités utilisatrices de la solution Local Trust MPE et sur la faisabilité d'une mutualisation de la maintenance autour de cette solution.

Le module EPM de la **Ville de Paris**, également développé par la société ATEXO, pourrait également intégrer un cycle de maintenance mutualisée.

3. Dispositions réglementaires applicables au 01/01/2010

L'actualité réglementaire autour de la dématérialisation des marchés publics laisse entrevoir de plus en plus de contraintes et d'évolutions en la matière : à compter du 1er janvier 2010, les collectivités auront l'**obligation de publier leurs marchés** sur une plate-forme de dématérialisation tandis qu'à compter du 1er janvier 2012 l'**obligation s'étendra à l'acceptation d'offres dématérialisées** par les candidats.

Sujet	Projet « Dématérialisation des Marchés Publics »	Rédacteur	ADULLACT		
Objet	Compte rendu de réunion				
Date	19/11/09	Statut	Validé	Diffusé le	30/11/09

4. Détail des contextes propres à chaque collectivité participante

Un tour de table permet à chaque représentant des collectivités de se présenter et de préciser leurs attentes.

Le **Conseil Régional du Centre** ouvre le tour de table et précise être en cours de réflexion pour une migration vers la v. 3 de Local Trust MPE. Le **Conseil Régional du Centre** est favorable à une mutualisation de la maintenance et s'estime moyennement satisfait du service proposé par ATEXO.

Le **Conseil Régional d'Aquitaine** indique avoir été d'une certaine manière forcé à migrer vers la v.3, se trouve confronté à des reculs fonctionnels et par conséquent très insatisfait vis-à-vis d'ATEXO.

Le **Conseil Général de Gironde** indique ne pas utiliser Local Trust MPE et avoir dans un premier temps opté pour la solution FORSUP. Le **Conseil Général de Gironde** exploite aujourd'hui une autre plate-forme en cours de renouvellement mais est favorable à une mutualisation.

Le **Conseil Régional d'Ile-de-France** exploite actuellement la v. 3 de Local Trust MPE, et s'estime satisfait après avoir rencontré quelques difficultés. Le **Conseil Régional d'Ile-de-France** précise qu'un projet de mutualisation existe à l'échelle de la Région par l'intermédiaire d'un portail dédié. Concernant l'ouverture du code, le **Conseil Régional d'Ile-de-France** indique que le code source sera prochainement publié mais sans la documentation : ce point remet significativement en cause les avantages du logiciel libre parce qu'il bloque toute tierce maintenance. Concernant le module EPM de la **Ville de Paris**, le **Conseil Régional d'Ile-de-France** s'interroge sur l'interopérabilité avec Local Trust MPE mais reste intéressé par le module.

Le **SIVU des Inforoutes de l'Ardèche** poursuit en indiquant être utilisateur d'Achats Publics depuis 2005 via l'UGAP puis en direct : ce marché sera clôturé fin 2010.

Le **MINEFI** est également utilisateur de Local Trust MPE v.3 et affirme sa volonté de ne pas être un client captif d'ATEXO. Le **MINEFI** indique passer annuellement 25 000 marchés et précise qu'un club informel composé de la **Ville de Paris**, d'**e-Bourgogne** et de **MEGALIS Bretagne** a été constitué. Le **MINEFI** confirme le discours d'ATEXO consistant à livrer les sources mais faire blocus autour de leur savoir-faire : le MINEFI va prochainement lancer un Appel d'Offres sur une architecture de confiance autour de Local Trust MPE.

L'**Agence Landaise Pour l'Informatique**, qui dispose des sources de Local Trust MPE car la solution est hébergée en interne, précise avoir refait en interne une documentation utilisateurs allégée et plus compréhensible, et élaboré un CD Rom dédié à destination des fournisseurs du syndicat. L'**Agence Landaise Pour l'Informatique** se dit intéressé par le module EPM de la **Ville de Paris**.

La **Ville de Paris** explique que son module EPM est une interface qui dialogue en direct avec Local Trust MPE v.3. La **Ville de Paris** exploite Local Trust MPE en mode hébergé et ce marché prendra fin en février 2011.

Sujet	Projet « Dématérialisation des Marchés Publics »	Rédacteur	ADULLACT		
Objet	Compte rendu de réunion				
Date	19/11/09	Statut	Validé	Diffusé le	30/11/09

Le **Conseil Général de la Seine-Maritime** exploite également Local Trust MPE en mode hébergé, et mutualise le service avec les plus importantes collectivités du département. Un Appel d'Offre sera relancé en 2010 pour un hébergement mutualisé.

Le **Conseil Régional de la Guadeloupe** exploitait initialement la plate-forme PROCURE, une souche ATEXO et dont le code source est publié au niveau européen. Actuellement, le **Conseil Régional de la Guadeloupe** exploite Local Trust MPE en raison des compléments fonctionnels de la solution.

Le **Syndicat Mixte MEGALIS Bretagne** propose la v.3 de Local Trust MPE depuis septembre 2009 à plus de 800 communes de la Région : ce marché prendra fin en janvier 2010. Le **Syndicat Mixte MEGALIS Bretagne** est intéressé par le module EPM de la **Ville de Paris**.

Le **Conseil Général de la Seine-Saint-Denis** utilise les solutions d'ATEXO depuis 4 ans et un Appel d'Offres est en cours. Le **Conseil Général de la Seine-Saint-Denis** est intéressé par le module EPM de la **Ville de Paris**.

En conclusion de ce tour de table, il est précisé que des groupes de travail informels existent, sans la présence d'ATEXO qui est opposé à la démarche. Il apparaît opportun de créer dans le cadre de l'**ADULLACT** une liste de diffusion permettant aux collectivités intéressées par la démarche de mutualisation d'échanger.

Enfin, le tour de table met en évidence un intérêt convergent des collectivités participantes pour le module EPM de la **Ville de Paris** : l'accès aux documentations serait un point positif en vue de les redistribuer.

5. Débat sur les modalités d'une maintenance mutualisée

Tout d'abord, le groupe de travail confirme que la version 3 de Local Trust MPE soit la plus aboutie et s'interroge sur la capacité d'autres entreprises à en assurer la maintenance.

A défaut de maintenance mutualisée, il semble nécessaire de pérenniser un Groupe de Travail Coopératif traitant des évolutions fonctionnelles pour mutualiser au minimum l'expression des demandes.

M. François ELIE propose que soit validé le fait que les évolutions n'aient été payées qu'une fois, puis que soit convoqué l'éditeur pour qu'une demande officielle de fourniture du code et des documentations soit formulée. La documentation est propriété d'ATEXO, ceci est spécifié dans leurs contrats.

M. Renaud LAGRAVE précise qu'il faut archiver les marchés : ce n'est pas compris aujourd'hui dans l'offre et le coût risque d'être prohibitif.

Le **MINEFI** indique avoir fait développer un module de vérification des postes (ceux qui sont hébergés chez eux) et qu'il n'est pas gratuit. La version 3 de Local Trust MPE est modulaire, du fait du marché inter-ministériel, ce qui a eu pour conséquence une nécessaire réinscription de tous les utilisateurs.

Sujet	Projet « Dématérialisation des Marchés Publics »	Rédacteur	ADULLACT		
Objet	Compte rendu de réunion				
Date	19/11/09	Statut	Validé	Diffusé le	30/11/09

Le **Conseil Régional d'Ile-de-France** estime que les groupements de commandes sont une procédure trop complexe : la bonne solution semble être de discuter en nombre.

Afin d'avancer sur la problématique d'une maintenance mutualisée, il apparaît nécessaire de faire chiffrer la prise en main du code et la documentation de Local Trust MPE, mais également du module EPM de la **Ville de Paris**.

Une rencontre sera organisée au mois de mars ou avril, mais dans l'intervalle il est proposé au groupe de travail d'échanger de l'information par l'intermédiaire d'une liste de diffusion hébergée par l'**ADULLACT**.

6. Contexte financier

La société ATEXO annonce que la maintenance de la solution Local Trust MPE s'élève en interne à 1 000 000,00 €, mais il semble que certaines équipes de développement soient externalisées et basées à l'étranger.

Le **MINEFI** avance que sa maintenance annuelle s'élève à 100 000,00 €.

Le **Conseil Régional d'Aquitaine** verse 60 000,00 € par an pour la maintenance et l'hébergement de Local Trust MPE, et indique avoir demandé à ATEXO de publier le code source sur la forge ADULLACT, ce qui n'a par ailleurs pas été réalisé.

Pour sa part, l'**Agence Landaise Pour l'Informatique** paie 20 000,00 € de maintenance annuelle, l'hébergement étant assuré en interne.

7. Conclusion et plan d'actions

L'**ADULLACT** propose de créer dans les plus brefs délais une liste de diffusion spécifique à ce groupe afin d'échanger aisément.

M. **Renaud LAGRAVE** invite les participants à communiquer sur les coûts de maintenance et d'hébergement afin d'évaluer la faisabilité d'une mutualisation et d'en définir le périmètre.

M. Nicolas TISSOT est mandaté par le groupe pour rencontrer ATEXO et pour :

- obtenir une road map officielle
- débiter une négociation

Le **MINEFI** propose un accès à sa plate-forme « école » de Local Trust MPE.

Enfin, l'**ADULLACT** sollicite une SSLL pour chiffrer la documentation technique de Local Trust MPE.